Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_164-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_164

Objet : Participation financière de Cœur de Flandre agglo à la création d'un giratoire – RD 138 et RD 161 – lieu-dit La Longue Croix à Hondeghem et Staple

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (74) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE - Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 83

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_164-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_164

Objet : Participation financière de Cœur de Flandre agglo à la création d'un giratoire – RD 138 et RD 161 – lieu-dit La Longue Croix à Hondeghem et Staple

Le carrefour des routes départementales RD 138 et RD 161, situé au lieu-dit de La Longue Croix sur les territoires des communes d'Hondeghem et de Staple, présente des enjeux importants de sécurité routière.

En effet, ce carrefour a été marqué par une accidentalité significative, avec une quinzaine d'accidents recensés sur la période 2019-2020. Afin d'améliorer la situation, le Département du Nord a engagé plusieurs interventions de sécurisation, notamment la reprise des bordures et la modification des ilots en 2017 et l'amélioration de la signalisation en 2020.

Malgré ces premiers aménagements, des accidents continuent de se produire, justifiant la nécessité d'une intervention plus structurante.

Dans ce contexte, le Département du Nord, en partenariat avec Cœur de Flandre agglo et les communes concernées, a décidé la réalisation d'un giratoire, sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Cet aménagement vise à améliorer durablement la sécurité des usagers. Il comprendra un giratoire d'un diamètre de 15 mètres, avec un aménagement central franchissable permettant notamment le passage des transports exceptionnels circulant sur la RD 161.

Le coût total de l'opération est estimé à 600 000 € TTC, soit 500 000 € HT.

La répartition du financement est la suivante :

- Département du Nord : 75 % du coût HT des travaux, soit 375 000 € HT et prise en charge de la TVA, (100 000 €), soit une participation totale de 475 000 € TTC ;
- Bloc communal (25 % du coût HT, soit 125 000 € HT) réparti comme suit :
 - Cœur de Flandre agglo : 100 000 € HT (20 %),
 - Commune de Hondeghem : 17 500 € HT (3,5 %),
 - Commune de Staple : 7 500 € HT (1,5 %).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité du carrefour des RD 138 et RD 161 au lieu-dit de La Longue Croix ;

Considérant le projet porté par le Département du Nord et le bloc communal consistant à réaliser un giratoire sous maîtrise d'ouvrage départementale ;

Considérant le plan de financement prévoyant une participation du bloc communal à hauteur de 25 % du montant HT de l'opération, dont 100 000 € pour Cœur de Flandre agglo ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_164-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION S²LO
COEUR DE FLANDRE

Il vous est proposé :

- de participer financièrement au projet de création d'un giratoire – RD 138 et RD 161 – lieu-dit La Longue Croix à Hondeghem et Staple à hauteur de 100 000 € HT,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Vote :

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE